

L'info avant tout

Le droit de grève bafoué lors de la journée de mobilisation contre TEMPO ! Le SNJ a sévèrement recadré la direction ! L'ordre du jour était dense, du bilan « antisocial » de 2021 à la politique du déménagement permanent de l'entreprise.

SOMMAIRE *

TEMPO,
LA DIRECTION JOUE AVEC LE FEU

LE BILAN « ANTISOCIAL » DE 2021

FRANCE TV
OU LE DÉMÉNAGEMENT PERMANENT

DÉPART DE CLAUDE GUENEAU,
HOMMAGE DU SNJ

VIE DU CSE

* Cliquer sur les titres pour accéder aux contenus

1/ Tempo, la direction joue avec le feu

« La direction de France Télévisions détourne le droit de grève, elle nie les conflits sociaux », ont lancé vos représentants SNJ en ouverture de séance. Le chiffre de 5% de grévistes publié dans le Figaro, sorte de canal historique officiel, ne reflète en rien le mouvement du 12 septembre. Pourquoi n'a-t-il pas été communiqué aux élus ? Dans certains services de la Rédaction nationale comme en Société, la grève a été massivement suivie. Et la régie finale était rendue inopérante, ce qui a conduit à cette décision inique : basculer vers la régie de secours de Romainville, prévue initialement en cas de conflit armé ou de panne technique.

Vos représentants SNJ ont fustigé la politique du mensonge. L'existence même de la grève a été à moitié respectée sur France 3 et pas du tout sur France 2. A dix minutes de l'antenne, une délégation de l'intersyndicale présente sur le plateau du 19/20 a obtenu que le mouvement soit visible à l'antenne, avec des messages et bandeaux déroulants.

2/ Le bilan « antisocial » de 2021

Quand Delphine Ernotte se vantait dans la presse du « plan social permanent » en vigueur depuis 10 ans à France Télévisions, elle ne croyait pas si bien dire. Selon le rapport de la Commission Emploi et Formation Professionnelle du CSE, le Siège se vide peu à peu de ses salariés, passant de 4070 permanents en 2019 à 3888 deux ans plus tard. Une baisse de 182 salariés en CDI dont 43 journalistes. Même tendance chez les non permanents, une catégorie qui enregistre une chute de 144 salariés sur cette même période. Seul le nombre d'alternants est en augmentation, passant de 19 en 2019 à 30 en 2021 à la rédaction, ce qui pose la question du recours abusif à ce type de contrat.

L'édition du soir, tout comme celle du 12/13, s'est tenue sans scripte sans que cela ne gêne notre bon directeur de l'information. Monsieur 83%, comme on l'appelle désormais à la rédaction nationale, en référence au pourcentage de salariés ayant voté la motion de défiance. La provocation de l'entreprise, c'est aussi d'éviter les questions en réduisant Tempo à une simple intention stratégique. Pendant ce temps, l'équipe du PROJET s'étoffe de jour en jour. Sophie Guilin, en charge de cet outil de destruction, évoque déjà plusieurs pistes pour l'information nationale et internationale : un 20-25 minutes prêt à diffuser, ou une banque de sujets dans laquelle les BRI de France 3 pourraient piocher, ce qui constituerait une vraie rupture d'égalité pour les téléspectateurs. Il faut que toute cette violence initiée par Mme Ernotte cesse immédiatement. Du côté du SNJ, une seule issue, faire échouer Tempo. Tel était le mot d'ordre de [notre préalable que voici](#).

Autre fait préoccupant, pas plus de 103 embauches ont été effectuées pour l'année 2021, dont seulement 5 pour les journalistes. Au Siège, seulement 365 personnes ont opté pour la Rupture Conventionnelle Collective lors des trois dernières années. Comme le répète le SNJ qui ne l'a pas signée, la RCC est un échec cuisant. Pour entrer dans le détail du bilan social ou « antisocial » de 2021, comme nous nous permettons de le surnommer, [cliquez sur le lien](#) du rapport de la Commission Emploi et Formation Professionnelle du CSE du Siège.

Lors de ce point, le SNJ est à l'origine de plusieurs alertes .
(voir en page suivante)

- **Les inégalités salariales se creusent** en raison notamment du faible nombre de promotions en 2021. Seulement 203 salariés ont pu en bénéficier, selon le rapport, dont 55 journalistes. Le SNJ a souligné les différences trop importantes de la moyenne des revenus à la rédaction nationale entre l'encadrement (114 368 euros) et la filière reportage (66 496 euros). Un encadrement toujours pléthorique avec un chef pour deux reporters !!! La direction s'est défendue en ressortant l'argument habituel selon lequel des encadrants sont retournés sur le terrain, sans pouvoir nous en préciser le nombre. C'est ballot ! Ce sera pour la prochaine fois ! En attendant, l'inflation dépasse les 6% et la mesure générale de 1,2%, refusée par le SNJ, est ridiculement faible. A la base, la colère gronde et les salariés envisagent toutes les formes de protestation afin d'obtenir une réouverture des négociations sur les salaires. [Voir ici notre tract « Duplex avec TVU ou AVIWEST : le pouvoir de dire non ! »](#).

- **Les alternants ne sont pas des CDD**, tel était l'avertissement de vos représentants SNJ à la direction. On comptabilise 300 alternants pour tout le groupe France Télévisions. Une variable d'ajustement à moindre coût pour pallier la baisse des effectifs ? Le SNJ a été clair, la situation de ces salariés à la rédaction nationale n'est pas acceptable. Ces alternants qui travaillent dans l'entreprise et effectuent leurs études en même temps, ne sont pas informés sur leurs droits : repos hebdomadaire, congés, temps de travail... Certains effectuent 40 à 50 heures par semaine en contravention totale avec leurs contrats de 35 heures et le code du travail. Le tutorat n'est pas à la hauteur, certains salariés-tuteurs refusant de faire les formations prévues à cet effet. Des alternants sont livrés à eux-mêmes et utilisés comme des salariés pleinement formés. « Est-ce qu'on a le droit de les planifier comme des CDD ou des CDI oui, pour la même fonction non, les contrats d'alternants sont plus proches des stages que des CDD, ils sont à 35 h par semaine et la rémunération à France TV est beaucoup plus importante que ce que prévoit la loi » a assuré le président de l'instance, M. Laurent Benhayoun. « On a

beaucoup d'alternants oui, mais on est pénalisé parce qu'on n'en a pas assez » précise-t-il. Le SNJ a demandé à l'entreprise de mieux traiter les alternants, car beaucoup sont dégoûtés et ne souhaitent pas rester. Un livret pourrait leur être distribué afin de leur rappeler leurs droits et d'assurer un meilleur suivi. Mais une sensibilisation des managers nous semble une action à mener, à minima, pour que les alternants soient mieux accueillis, mieux formés, et donc davantage intégrés aux équipes.

- **Le jeu de dupes de la RCC** avec des conséquences désastreuses pour les salarié(e)s qui restent et subissent une augmentation de leur charge de travail. Le changement sociologique afin de rajeunir les effectifs est engagé mais que va-t-il se passer après ? Le règne des nouveaux métiers, comme les définit la direction ? Le SNJ a demandé la transparence sur les chiffres de la Rupture Conventionnelle Collective en termes de départs, d'embauches. Idem sur le nombre et le devenir des postes gelés. L'avenir d'une quinzaine de CDD de la Rédaction Nationale « protégés » jusqu'à la fin de l'année est étroitement lié à ce bilan définitif. Le président du CSE du Siège s'est dit favorable à nous communiquer ces chiffres lors du prochain CSE. La direction ne peut plus continuer de se dédouaner en nous répétant : « on verra en 2023 ». Le message est passé.

- **Le recours abusif aux inaptitudes ?** Les 13 inaptitudes prononcées par les médecins du travail en 2021 n'ont donné lieu à... aucun reclassement. Le chiffre est incontestable. La responsabilité de l'entreprise est clairement engagée, insiste le SNJ, car beaucoup d'alertes en amont ne sont pas prises en compte. Il faut différencier les inaptitudes à tout poste qui implique un départ de l'entreprise et les inaptitudes sur le poste qui induisent une obligation de reclassement. La direction n'est pas en mesure de préciser la proportion de chacune. Et donc, impossible de savoir si tous les efforts ont bien été mis en oeuvre afin de réorienter certains salariés dont la santé est défaillante. L'inaptitude est-il

un outil dans la main d'une direction cynique pour faire baisser encore davantage les effectifs ? « *Personne ne voit le médecin du travail pour lui donner un ordre dans un sens ou dans un autre* » affirme Laurent Benhayoun, le président du CSE du Siège. Encore heureux ! Et d'ajouter : « *Il y a une modification de la loi qui nous dit que l'on n'est plus obligé de présenter les inaptitudes en CSE* ». Un pas supplémentaire vers l'opacité...

Vos élus SNJ ont approuvé une résolution intersyndicale votée à l'unanimité sur ce bilan social. [Lire ici](#) •

3/ France Télévisions ou le déménagement permanent

La politique du déménagement permanent de France Télévisions a de quoi donner le tournis. Un constat frappant au travers du Compte Rendu de la Commission de suivi transitoire des Déménagements. La phase 1 avec le grand chambardement d'info 2015, la fusion des rédactions de France 3 et France 2 au Siège, est semblait-il terminé. Le grand jeu de chaises musicales qui ne fait rire personne continue pour la direction des antennes et des programmes : environ 700 salariés concernés. Les travaux qui avaient été bloqués par la préfecture de police en 2019 ont repris en mars de cette année, une phase 2 exécutée à 40 %. On espère voir le bout du tunnel fin décembre, sachant que les 4ème, 5ème et 6ème étages de MFTV ne sont pas terminés.

D'autres travaux importants restent à faire, mais pour l'instant tout est suspendu au projet Campus. Un nouveau bouleversement spatial annoncé en mai 2022 en CSE Central et qui doit intervenir en 2024. Une sorte de big bang immobilier avec à la clé, 3000 m² de bureaux en moins. Plusieurs sites vont être vendus, comme Malakoff, ce qui, selon la direction, doit générer une économie globale de 38 millions d'euros d'ici 2035. Une donnée invérifiable car elle évoluera en fonction des prix.

France Télévisions va donc passer d'une logique de propriétaire à une logique de locataire. Mais avec des locaux qui vont se réduire comme peau de chagrin, ne va-t-il pas en être de même pour les personnels qui les occupent ? Vos élus SNJ ont alerté sur le risque de nouvelles coupes claires dans les effectifs. Le président du CSE, M. Laurent Benhayoun, assure « *qu'il n'y aura pas de plan social* ». Les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Vos représentants SNJ précisent qu'il y a souvent des projets cachés derrière ces déménagements. Le dernier en date, Tempo, prévoit des mobilités ou des redéploiements, pour reprendre les termes de la direction. Sur le chemin de la suppression des éditions nationales de France 3, la visibilité en termes de postes est nulle. Et quand le SNJ tente d'en savoir plus au sujet de Campus, les grands penseurs qui nous dirigent optent pour le mutisme. Circulez, il n'y a rien à voir. Si la direction essaie de nous perdre en évitant de communiquer l'ensemble de ses plans, qu'elle se rassure, le SNJ sera vigilant. S'il y a de la casse, ce sera notamment à notre syndicat de tenter de recoller les morceaux. Nous ferons tout pour l'éviter ! •

(suite du compte-rendu en page suivante...)

4/ Départ de Claude Gueneau, hommage du SNJ

Notre confrère, Claude Gueneau, quittera donc la grande maison France Télévisions au 31 décembre de cette année. L'ex représentant syndical (RS) de la CGT et ancien élu au CSE du Siège fait valoir son droit à la Rupture conventionnelle Collective (RCC). Vos élus SNJ ont souligné l'absence d'évolution du journaliste bloqué au niveau Grand Reporter palier 1 depuis plus de 20 ans. « On va dire que l'ascenseur était en panne » a affirmé l'un de vos élus SNJ, tout en évoquant un cas de discrimination syndicale. La direction a démenti toute discrimination et a salué « l'action syndicale de M. Gueneau, même si [elle n'était] pas tout le temps d'accord avec lui », selon les termes du président du CSE du Siège.

Vos élus SNJ, comme à l'accoutumée, se sont abstenus lors du vote entérinant un départ.

Voici leur hommage à notre confrère, lu en séance :

« Quelques mots pour célébrer un parcours professionnel et syndical ! L'engagement est une valeur sûre et de plus en plus rare ! Le départ de Claude GUENEAU à ce titre-là, est sans aucun doute une perte pour l'action syndicale même si nous n'étions pas d'accord sur tout ! Pour autant, l'essentiel était partagé, la défense des salariés et des principes qui régissent notre profession ! C'est déjà pas si mal ! Les autres divergences entre nos syndicats sont connues mais nous attendrons un peu que Claude s'éloigne, pour qu'il n'entende pas ce qu'il connaît déjà, pour ne pas perturber ce départ, même s'il est le fruit de la rupture conventionnelle collective... Amitiés syndicales donc, que Madame la secrétaire, je le sais, vous ne manquerez pas de transmettre à l'intéressé ! » •

5/ Vie du CSE

Votre représentante du SNJ, Béatrice Gelot, a été élue membre de la commission Egalité Professionnelle et Lutte contre les Discriminations.

Prochain CSE du Siège les 25 et 26 octobre. •

Vos élus et représentant syndical SNJ au Siège



TITULAIRES

Serge Cimino - Béatrice Gelot - Dominique Bonnet - Sophie Guillaumin



SUPLÉANTS

Antoine Chuzeville - Emilie Denis - Guy Sabin - Anne Guillé-Epée



REPRÉSENTANT SYNDICAL

Francis Mazoyer

**Syndicat National des Journalistes
de France Télévisions**

Nous rendre visite : bureau D 142
Nous contacter : snj@francetv.fr

01 56 22 88 28